

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



**Ministère du Développement Industriel et des Petites
et Moyennes Industries**

Cellule d'Exécution du Projet Agropoles compétitives et intégrées

Agropole

Projet des Agropoles du Sénégal

AVIS PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET

Objet : Recrutement d'un consultant individuel pour la préparation des évaluations environnementales et sociales (CGES, PGPP, PEPP, EESS) du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Nord

Financement BAD : Avec l'Accord de prêt : 2000200005601 du Projet n° : P-SN-A00-015 PZTA SUD

1. Le Gouvernement de la République du Sénégal va recevoir des financements du Groupe de la Banque africaine de Développement (BAD) et de la Banque islamique de Développement (BID) pour financer la réalisation des infrastructures prévues dans le Projet de Zone de transformation Agro-Industrielle du Nord (PZTA-Nord ou Agropole Nord) et a l'intention d'effectuer des paiements au titre du contrat de prestations relatif à la « Sélection d'un consultant (individuel) pour la réalisation des documents cadres citées en objet ».
2. Le consultant individuel sera chargé de réaliser quatre (04) instruments d'Evaluation Environnementale et Sociale (EES), conformément aux exigences de sauvegardes environnementales et sociales de la BAD et de la législation nationale. Les instruments prévus sont :
 - un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) ;
 - un Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP);
 - un Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP);
 - une Evaluation Environnementale Sociale Stratégique (EESS).

Spécifiquement, la réalisation des documents devra permettre :

- d'appréhender les enjeux environnementaux et sociaux majeurs et définir la stratégie de gestion environnementale et sociale y afférente,
- de développer en termes de stratégies, les méthodes permettant au projet

d'atteindre ses buts dans les limites temporelles prévues et en conformité avec les normes environnementales, sociales, et sécuritaires,

- de préciser les rôles et responsabilités des parties prenantes, y compris les bénéficiaires, pour gérer et suivre les préoccupations environnementales et sociales relatives au projet,
- de déterminer les besoins en formation, renforcement des capacités et autre assistance technique pour la mise en œuvre adéquate des résultats des évaluations environnementales et sociales,
- d'identifier l'ensemble des risques potentiels sur le plan environnemental, social et sanitaire au regard des interventions envisagées dans le cadre de la mise en œuvre du projet et relatifs à l'usage des produits phytosanitaires,
- d'organiser des consultations publiques sur les impacts attendus, les mesures envisagées dans les plans de gestion des impacts et mesures d'atténuation des rapports exigés (EESS, CGES, PGPP, PEPP),
- de déterminer les budgets sous forme de rubriques pour chaque document.

3. Le délai d'exécution de la prestation du Consultant est **90 jours calendaires** à compter de la date de réception de l'ordre de service de démarrage de la prestation.

4. La Cellule d'Exécution du Projet (CEP) invite les consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (domaines d'intervention et années d'expériences, qualifications dans le domaine et notamment les références concernant l'exécution de contrats analogues et d'envergures équivalentes, les références des clients bénéficiaires des prestations décrites, etc.).

5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque », Edition octobre 2015 de la Banque Africaine de Développement, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

6. Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part du Projet de l'inclure sur la liste restreinte.

7. Les qualifications minimales requises sont indiquées ci-dessous :

Le ou la consultant (e) individuel (e) doit posséder au moins un BAC+5 dans un domaine pertinent lié à l'évaluation environnementale et sociale (Sciences de l'environnement, Génie de l'environnement, Développement durable, Biodiversité, Changements Climatiques, pollution et nuisances). Il/elle doit avoir fait ses preuves depuis au moins 10 ans dans la préparation d'instruments d'évaluation environnementale et sociale.

8. Les consultant(e)s seront évalués sur la base de leurs CVs, suivant les critères et le barème de notation ci-après :

Critères	Notations
Formation académique	<p>Qualification notée sur 05 points</p> <ul style="list-style-type: none"> - Niveau BAC+5 en Sciences de l'Environnement ou équivalent (Génie de l'Environnement, Développement Durable, Biodiversité, Changements Climatiques, Pollution et Nuisances) - Copie légalisée du Diplôme fournie = 05 points ; non fournie = 00 point
Expériences générales en évaluation environnementale de projet et programmes BAD-BM	<p>Références générales : maximum 20 points</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ EG ≥10 ans = 20 points ○ EG <10 ans = 00 point
Expériences spécifiques en élaboration des instruments (CGES-PEPP-PGPP-EESS)	<p>Références de missions similaires: maximum 40 points</p> <p>Avoir réalisé durant les dix (10) dernières années à compter de 2012, des instruments cadres en EES (CGES-PEPP-PGPP-EESS) financés par les Partenaires (BM, BAD) noté 02 points par référence attestée soit une note maximale de 40 points.</p> <p>Toute référence fournie par l'expert, doit être attestée par la firme avec qui l'expert a eu à travailler. Toute référence non attestée, ne sera pas considérée.</p>
Expériences spécifiques en EES dans les domaines (agro-alimentaire, élevage, pêche et infrastructures industrielles)	<p>Références spécifiques en EES dans les domaines (agro-alimentaire, élevage, pêche et infrastructures industrielles): maximum 30 points</p> <p>Avoir mené des missions similaires dans les domaines liés aux objectifs du projet (agro-alimentaire, élevage, pêche et infrastructures industrielles) au cours des dix (10) dernières années à compter de 2012 notée sur 02 points par référence attestée soit une note maximale de 30 points.</p> <p>Toute référence fournie par l'expert, doit être attestée par la firme avec qui l'expert a eu à travailler. Toute référence non attestée, ne sera pas considérée.</p>

Critères	Notations
Expériences dans la zone	<p>Expériences dans la zone: maximum 05 points</p> <p>Avoir mené des missions similaires dans la zone d'intervention du projet au cours des dix (10) dernières années à compter de 2012 notée sur 1 point par référence attestée soit une note maximale de 05 points.</p> <p>Toute référence fournie par l'expert, doit être attestée par la firme avec qui l'expert a eu à travailler. Toute référence non attestée, ne sera pas considérée.</p>
Total des points	100 points

9. Les consultants intéressés peuvent obtenir les termes de référence et des informations supplémentaires aux jours et heures ouvrables, à l'adresse : Cellule d'Exécution du Projet sise à Mermoz Extension Villa n° 15 , Contact : Email : agropole@agropole.sn, et cc à : elmalick.cisse@agropole.sn, aspmagropole@gmail.com

10. Les manifestations d'intérêt, rédigées en français, doivent être déposées, soit en version physique, à l'adresse ci-après : Secrétariat du Ministère du Développement Industriel et des Petites et Moyennes Industries, 122 bis Avenue Peytavin (1er étage), soit sous format électronique à l'adresse : bayeracine1@hotmail.fr, avec copie : elmalick.cisse@agropole.sn, agropole@agropole.sn, aspmagropole@gmail.com - au plus tard le XX/XX/2023 à 12 heures précises et porter expressément la mention: « **PZTA-NORD/Documents Cadres**».

Le Coordonnateur national